## Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

assainissement collectif

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le : 14/110/2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement Publié le 1 de 1 de 2005 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoria ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	5
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	5
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
		1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épurationErreur! Signet non dé	
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	29
	2.1.	Modalités de tarification	29
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
	2.3.	Recettes	33
3.	Indic	ateurs de performance	34
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	52
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Finar	ncement des investissements	54
	4.1.	Montants financiers	54
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	54
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	dernier exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	55
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.		au récapitulatif des indicateurs	
٠,,	iauic	www.toup.tuniuiii uod iiiuiouiouid	

Envoyé en préfecture le 28/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## 1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

*1.1.* 

<b>Reperior</b>				
Le service est géré au niveau □ commu ☑ interco				
Nom de la collectivité : Communau	té de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Po	onçon		
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif			
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Communauté de communes			
• Compétences liées au service :		0 :	NT	
	Collecte	Oui ☑	Non □	
	Transport	$\overline{\square}$		
	Dépollution			
	Contrôle de raccordement	$\boxtimes$		
	Elimination des boues produites	$\boxtimes$		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		$\boxtimes$	
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses			
Enchastrayes, Faucon-de-Barcelon	nérentes au service, secteurs et hameaux nette, Jausiers, La Condamine-Châtelard, aye, Saint-Pons, Uvernet-Fours, Val d'Orona	Le Lauz		
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Nor	1	
• Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation* : 2008	🔲 No	on	
Existence d'un règlement de service	e ⊠ Oui, date d'approbation* : 2016	🔲 No	on	

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : VEOLIA

Date de début de contrat : 01/01/2017
Date de fin de contrat initial : 31/12/2028

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. contrat de concession du Service Public Assainissement Collectif)

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 116 habitants au 31/12/2024 (7 167 au 31/12/2023).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 997 abonnés au 31/12/2024 (5 959 au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 28/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025

11/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

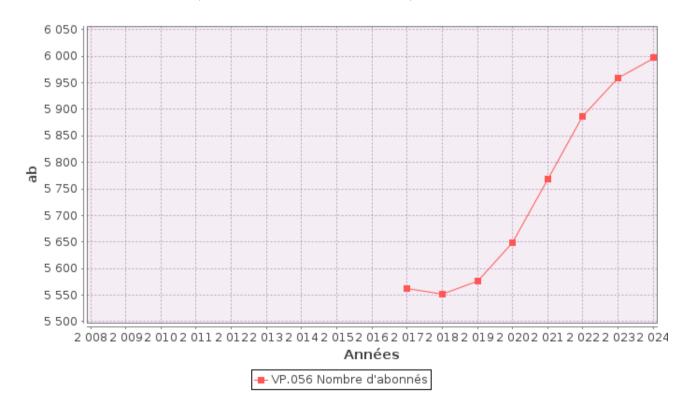
#### La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Barcelonnette					
Enchastrayes					
Faucon-de- Barcelonnette					
Jausiers					
La Condamine- Châtelard					
Le Lauzet-Ubaye					
Les Thuiles					
Méolans-Revel					
Saint-Paul-sur-Ubaye					
Saint-Pons					
Uvernet-Fours					
Val d'Oronaye					
Total	5 959			5 997	0,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 997.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 31,81 abonnés/km) au 31/12/2024. (31,61 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,19 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,2 habitants/abonné au 31/12/2023).



Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

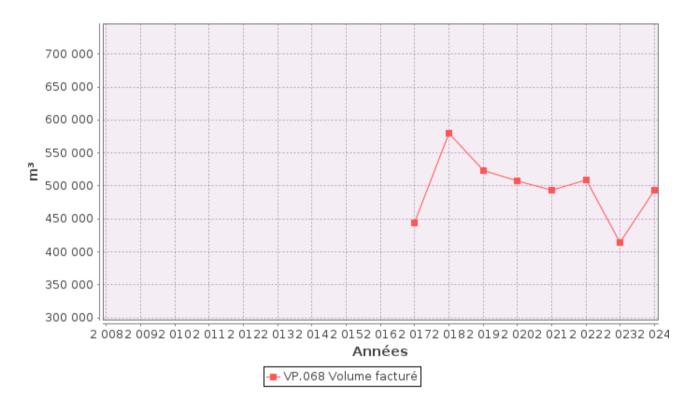




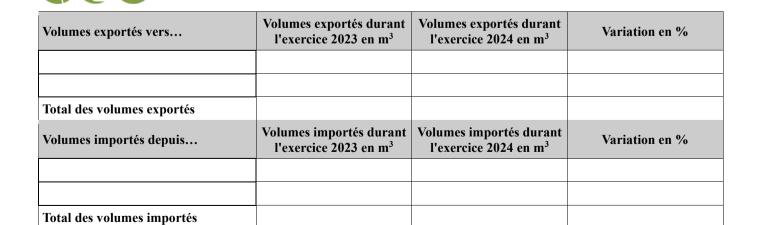
1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	414 836	493 671	19%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### Détail des imports et exports d'effluents



Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025 ID: 004-200072304-20250923-DC202509 147-DE

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 10,38 km de réseau unitaire hors branchements,
- 178,17 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 188,55 km (188,51 km au 31/12/2023).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
DO Mairie	Barcelonnette	
PR Les Graves	Jausiers	
PR Pied de la Maure	Uvernet-Fours	
PR 3 Frères Arnaud	Barcelonnette	

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE



Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration Lauzet-Ubaye Code Sandre de la station: 060904102001

		(	Code San	dre de la	station :	060904	102001					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Lit b	actérien –	- Décantat	ion secon	daire -Dé	sinfection	l		
Date de mise en	n service	01/0	1/2001									
Commune d'in	nplantation	Le L	auzet-Uba	aye (0410	2)							
Capacité nomir	nale STEU en E	1250	(75kg D	BO5/j)								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	187,	5m3/j							
Prescriptions de rejet												
Soumise à Déclaration 26 février 2009												
Milieu récep	oteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface  Nom du milieu récepteur Ubaye (l')									
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		:	et /	ou		Pollu	ant autori	sé	
DE	$8O_5$		25			OU				70		
DO	CO		125			OU				75		
M	ES		35			OU				90		
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge						•				
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	-			
22/07/2024	OUI	9	91.7	57	86.1	14	91.3	21.33	2.37			
8/08/2024	OUI	13	91.7	49	87.1	16	94.3	23.47		2.47		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Commentaires : Des infiltrations ont été constaté sur le réseau via les regards.

Suite à des déversements en tête de station l'OFB a réalisé un contrôle inopiné de la STEP du Lauzet le 29/09/21. Il en a été conclu que l'origine des déversements était due à une présence importante d'eaux claires parasites, doublée d'arrivées massives de graisses en provenance du snack qui colmatent le tamis du dégrilleur et engendrent des bypass.

En 2023 des apports massifs d'eaux claires parasites ont été observés entraînant des déversements en entrée de STEP. L'origine a été déterminée : raccordement de l'exutoire de la fontaine du Lauzet, la mairie a été informée de la nécessité de la déconnecter.

En 2024 la DDT 04 a provoqué un bilan 24h externe le 22/08/2024, apriori conforme à la règlementation, nous n'avons pas encore le résultat précis des analyses.

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## STEU N°2: Station d'épuration Le Martinet Code Sandre de la station: 060904161006

Commune d'implantation Méolans-Revel (04161)  Capacité nominale STEU en EH (I) 380 (20kg DBO5/j)  Débit de référence journalier admissible en m³/j 60m3/j  Prescriptions de rejet  Autorisation en date du  Soumise à Déclaration en date du 21/07/2015  Milieu récepteur du rejet  Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur Nom du milieu récepteur Ubaye (I')  Polluant autorisé  Concentration au point de rejet (mg/l)  DBO5  35  get ou 60  DCO 200  get ou 60  MES  / (rédhibitoire 85)  charges rejetées par l'ouvrage  Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté		Code Sandre de la station : 060904161006										
Date de mise en service  Commune d'implantation  Méolans-Revel (04161)  Capacité nominale STEU en EH (1)  380 (20kg DBO5/j)  Débit de référence journalier admissible en m³/j 60m3/j  Prescriptions de rejet  Autorisation en date du  Soumise à Déclaration en date du 21/07/2015  Type de milieu récepteur Vom du milieu récepteur Nom du milieu récepteur Ubaye (l')  Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)  DBOs 35   et   ou   60    DCO 200   et   ou   60    MES / (rédhibitoire 85)   et   ou   50    Charges rejetées par l'ouvrage  Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  DBOs DCO Rend MES NGL Pt  Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l %	Caractéristiques général	es										
Commune d'implantation  Méolans-Revel (04161)  Capacité nominale STEU en EH (1)  380 (20kg DBO5/j)  Débit de référence journalier admissible en m³/j 60m3/j  Prescriptions de rejet  Autorisation en date du  Soumise à Déclaration en date du 21/07/2015  Type de milieu récepteur Ubaye (l')  Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)  DBO3 35   et / ou 60  DCO 200   et / ou 60  MES / (rédhibitoire 85)   et / ou 50  Charges rejetées par l'ouvrage  Conformité (Oui/Non)   DBO3 DCO MES NGL Pt Conc Rend Mg/l %	Filière de traitement (cf. ar	nnexe)		Lit b	Lit bactérien							
Capacité nominale STEU en EH (1)  380 (20kg DBO5/j)  Débit de référence journalier admissible en m³/j 60m3/j  Prescriptions de rejet  Soumise à Déclaration en date du  Milieu récepteur du rejet  Polluant autorisé  Concentration au point de rejet (mg/l)  DBO5  35  det ou Rendement (%)  DCO  200  det ou 60  MES  / (rédhibitoire 85)  det ou 60  Charges rejetées par l'ouvrage  Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  Date du bilan Conformité (Oui/Non)  Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l %	Date de mise en service	01/0	1/1996									
Débit de référence journalier admissible en m³/j 60m3/j  Prescriptions de rejet    Autorisation en date du     Déclaration en date du     Déclaration en date du 21/07/2015     Milieu récepteur du rejet   Type de milieu récepteur   Eau douce de surface     Nom du milieu récepteur   Ubaye (l')     Polluant autorisé   Concentration au point de rejet (mg/l)   et   ou   60     DEO   200   et   ou   60     DEO   200   et   ou   60     MES   / (rédhibitoire 85)   et   ou   50     Charges rejetées par l'ouvrage     Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté     Date du bilan 24h   Conc mg/l % mg/	Commune d'implantation	Méo	lans-Reve	d (04161)								
Prescriptions de rejet    Autorisation en date du	Capacité nominale STEU	380 (	20kg DB	O5/j)								
Autorisation en date du	Débit de référence journal	Débit de référence journalier admissible en m³/j										
Soumise à Déclaration en date du 21/07/2015  Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Nom du milieu récepteur Ubaye (l')  Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)  DBO <sub>5</sub> 35 et / ou 60  DCO 200 et / ou 60  MES / (rédhibitoire 85) et / ou 50  Charges rejetées par l'ouvrage  Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  Date du bilan Conformité (Oui/Non) Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend mg/l % mg	Prescriptions de rejet											
Declaration en date du 21/07/2015    Milieu récepteur du rejet   Type de milieu récepteur   Eau douce de surface   Nom du milieu récepteur   Ubaye (l')		Auto	orisation e	n date du	•••							
Milieu récepteur du rejet  Nom du milieu récepteur  Ubaye (l')  Polluant autorisé  DBO <sub>5</sub> DCO  DCO  DCO  DCO  DCO  DCO  DCO  DC	Declaration en date du											
Polluant autorisé	M:1:	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface					
Polluant autorise $rejet (mg/l)$ $et / ou$ $Rendement (\%)$ DBO <sub>5</sub> 35 $et / ou$ 60  DCO 200 $et / ou$ 60  MES / (rédhibitoire 85) $et / ou$ 50  Charges rejetées par l'ouvrage  Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  Date du bilan 24h $Conformité / Oui/Non$ $Conc / Rend / Oui/Non$ $Conc / Rend / Rend$	Milieu recepteur du reje	cepteur	Ubay	e (l')								
DCO  200	Polluant autorisé	Conce			oint de et / ou Rendement				dement (%	(o)		
MES  / (rédhibitoire 85)	$\mathrm{DBO}_5$		35		et 🔀 ou				60			
Charges rejetées par l'ouvrage  Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  Date du bilan Conformité (Oui/Non)  Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l %	DCO		200		et 🛛 ou			ou	60			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  Date du bilan  Conformité  DBO5  DCO  MES  NGL  Pt  Conc  Rend  Conc  Rend  Mg/l	MES	/ (:	rédhibitoi	re 85)		et		ou	50			
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Charges rejetées par l'ou	vrage					•					
24h (Oui/Non) Conc Rend mg/l Conc Rend Conc mg/l Conc mg			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l %			$3O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	<b>'</b> t	
10/07/2024 NON 45 95.1 268 92.4 110 93.5 114.5 13	24h (Oui/No:	Conc										
	10/07/2024 <b>NON</b>	45	95.1	268	92.4	110	93.5	114.5		13		

La STEP recoit une forte charge en période estivale avec le camping et elle reçoit également des effluents de la base de loisirs qui sont chargés en biocides ce qui dégrade fortement la capacité de traitement de la biomasse. Non-conforme cette année en raison d'un dépassement en matière en suspension (110 mg/l alors que la valeur rédhibitoire est de 85), une vidange de la fosse pourra être necessaire pour réduire cette concentration, ajouté à une meilleure gestion du dégrillage (ajout d'une vis de compactage).

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## **STEU N°3**: Station d'épuration Rioclar Code Sandre de la station : 060904161007

		(	Code San	dre de la	a station	: 0609041	161007 -				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Disc	Disques biologiques						
Date de mise er	n service	01/0	01/01/2001								
Commune d'im	plantation			Méo	lans-Rev	el (04161)					
Capacité nomin	ale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1200	) (72kg D	BO5/j)					
Débit de référes	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	180ı	n3/j						
Prescriptions of	le rejet										
Soumise à  Déclaration en date du  21/07/2015											
Milieu récep	teur du rejet	epteur									
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		int de et / ou Polluant auto				ant autori	sé	
DB	$O_5$		35			et	$\boxtimes$	ou	60		
DC	CO		200			et	$\boxtimes$	ou	60		
MI	ES	/ (1	rédhibitoi	re 85)		et 🖂 ou			50		
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge					-				
			Confo	rmité du	rejet en o	oncentrati	on et/ou	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N	GL	P	't
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

STEP interdite d'accès en 2023 pour des raisons de sécurité dû aux problèmes de génie civil.

Seules les opérations d'entretien depuis l'extérieur (pompage des boues) sont réalisées.

Les travaux de la nouvelle station d'épuration sont en cours, mise en service prevue pour l'automne 2025.

Les non conformités sont dues aux problèmes de génie civil (mauvaise conception) : décanteur- digesteur ne fonctionne pas (boue en flottation et non en fond, pas de digestion), décanteur alvéolé sous dimensionné.

Depuis le 28/07/21 une fuite importante sur le génie civil est survenue sous le décanteur lamellaire. il a donc été bypassé.

Depuis 2020, un épandage a été créé en sortie de STEP.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°4 : Station d'épuration Les Thuiles Code Sandre de la station : 060904220001

Code Sandre de la station : 060904220001													
Caractéristiq	ues générales												
Filière de traitement (cf. annexe)  Lit bactérien													
Date de mise	en service			01/0	1/1991								
Commune d'i	mplantation			Les	Thuiles (	04220)							
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		1000	(60kg I	OBO5/j)							
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 150n	n3/j								
Prescriptions	de rejet												
Soumise à Déclaration 26 février 2009													
Milieu récep	teur du rejet  Type de milieu récepteur  Nom du milieu récepteur  Laux souterraines (infiltration en période estivale)  Ubaye (l')								e)				
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg	u point d g/l)	Et/ou Rendement (%)					<b>%</b> )			
DB	$SO_5$		25			OU				70			
DC	CO		125			OU				75			
M	ES		35			OU				90			
Charges rejet	tées par l'ouv	rage			•		•	•					
			Conform	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté			
Date du	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DC	CO	M	ES	N	GL	F	<b>P</b> t		
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %			Conc mg/l	Rend %						
24/07/2024	OUI	3	99.7	27	99.5	48	97.7	68.19		12			
01/08/2024	OUI	3	98.3	27	97.2	14	95.7	62.21		12			

Remarques : STEP performante malgré les charges estivales Nombreux dépassement du volume nominal de la STEP en période de pluie, Depuis 2020, les filtres à sable sont raclés en surface pour éviter les colmatages

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°5 : STEP Nlle Meyronnes Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales  Filière de traitement  Date de mise en service  Novembre 2018  Commune d'implantation  Val d'Oronaye (04120)  Capacité nominale STEU en EH (1)  Débit de référence journalier admissible en m³/j  42.4m3/j			
Date de mise en service  Novembre 2018  Commune d'implantation  Val d'Oronaye (04120)  Capacité nominale STEU en EH (1)  188 (11,3kgDBO5/j)			
Commune d'implantation  Val d'Oronaye (04120)  Capacité nominale STEU en EH (1)  188 (11,3kgDBO5/j)			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> 188 (11,3kgDBO5/j)			
Débit de référence journalier admissible en m³/j 42.4m3/j			
Prescriptions de rejet			
☐ Déclaration AP n°2018-075-001 du 16 ma	ars 2018	8	
Type de milieu récepteur Infiltration ou Eau douce de surfa			
Milieu récepteur du rejet  Nom du milieu récepteur Bouchier (le)			
Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou	Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub> 35 $\square$ et $\boxtimes$ ou		80	
DCO 125 ☐ et ☒ ou		75	
MES 35 □ et ⊠ ou	90		
NTK		40	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendem	nent sele	on arrêté	
Date du Conformité DBO <sub>5</sub> DCO MES NGI	L	F	t
bilan 24h (Oui/Non) Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc mg/l % mg/l % mg/l % mg/l %	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024			

La nouvelle STEP de Meyronnes entre dans le périmètre de la DSP de la CCVUSP depuis décembre 2019. Bon démarrage des roseaux chaque année au printemps.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## **STEU N°6**: STEP Champanastaïs Code Sandre de la station:

			Code	e Sandre	de la sta	t10n:					
Caractéristiq	ues générales										
Filière de trait	tement			Filtr	Filtres coco						
Date de mise	en service				_						
Commune d'implantation					auzet-U	baye (04)	102)				
Capacité nominale STEU en EH (1)					(12kgDE	3O5/j)					
Débit de référence journalier admissible en m³/j											
Prescriptions	ions de rejet										
Soun	nise à	Arré	êté du 21	/07/2015							
3.6'1' /	. 1	écepteur	Eau	douce de	surface						
Milieu récepteur du rejet  Type de milieu réc					pteur Ubaye (l')						
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg		oint de et / ou Rende				dement (%)		
DE	$8O_5$		35			☐ et      ☑ ou			u 60		
DO	CO		200		et 🛛 ou			ou 60			
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)	et 🖂 ou			☑ ou 50			
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	NO	GL	P	t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

STEP conforme et performante.

Scarification en surface de la fibre coco 1 fois/ an sur tous les filtres.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°7 : STEP Lot.du Moulin Code Sandre de la station :

			Code	e Sandre	de la sta	tion:		ID . 004-200	0072304-202	:50923-DC20	12309_147-L
Caractéristic	ues générales										
Filière de trai	tement (cf. anr	nexe)		Lit l	oactérien	faible ch	arge				
Date de mise	en service				_						
Commune d'i	mplantation	Le I	Lauzet-U	baye (04	102)						
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		75 (	4kgDBO	5/j)					
Débit de réféi	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 11,3							
Prescriptions	s de rejet			-							
Soumise à 🔀 Arrêté du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet  Type de milieu récepteur  Eau douce de surface  Nom du milieu récepteur  Ubaye (l')											
				•							
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg		et / ou Rendem				dement (%	<b>(o)</b>	
DE	$3O_5$		35		☐ et				60		
Do	CO		200		☐ et      ou			ou	60		
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	⊠ c	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du re	ejet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	NO	GL	F	t
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	•	•	•			•	•	•	•	•	

#### • Commentaires :

• La STEP ne traite plus d'effluents (fermeture du camping depuis plusieurs années.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

STEU N°8: Station d'épuration La Condamine - Sai Code Sandre de la station : 060904062002

			Joue Buil	are ae ia	station.	0009040	702002 -				
Caractéristiq	ues générales	1									
Filière de trait	ement (cf. ann	nexe)			ntation j à sable	primaire	– Traiten	nent biol	ogique p	ar lit bac	térien et
Date de mise	en service			01/0	1/2001						
Commune d'i	mplantation			La C	Condamir	ne-Châte	lard (040	62)			
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		500	(30kgDE	3O5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 75							
Prescriptions	de rejet										
Soum	nise à	Arré	èté du 21	/07/2015							
3.611		Type de	milieu re	écepteur	Eau c	douce de	surface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu r	écepteur	Parpa	aillon (le	)				
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg	u point d g/l)	e	et /	ou		Reno	dement (%	%)
DB	$O_5$		35			et	$\boxtimes$ c	ou		60	
DC	CO		200			et	$\boxtimes$ c	ou		60	
Ml	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et		ou		50	
Charges rejet	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DC	CO	M	ES	NO	GL	F	t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/02/2024	OUI	39	96.1	173	95.7	39	99	31.09		4.35	

Commentaires: STEP ayant une charge importante lors des vacances scolaires hivernales.

Grille de dégrillage manuelle démontée suite à la demande du Satese en 2020 en raison des problématiques d'accès en période hivernale. Suites aux remarques de la DDT le 25/07/2024 la proposition d'une amélioration de la grille afin qu'elle soit démontable et qu'un mode été/hiver puisse être mis en place

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

STEU N°9: Station d'épuration Saint Paul - Les Gl Code Sandre de la station :

			Cour	Sandic	ue la sta						
Caractéristic	<b>jues générales</b>										
Filière de trai	tement (cf. ann	exe)		Déc	anteur-d	igesteur -	Lit Bac	térien po	uzzolane	:	
Date de mise	en service				_						
Commune d'i	mplantation			Sair	nt Paul su	ır Ubaye					
Capacité nom	inale STEU en	EH (1)		240	(14kgD	BO5/j)					
Débit de référ	ence journalies	admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 36m	13/j						
Prescriptions	s de rejet										
Soun	nise à	Arré	êté du 21	/07/2015	5						
Milieu récep	oteur du rejet	• •	milieu ro milieu r	•		douce de ye (l')	surface				
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg		de	et /	ou ou		Reno	lement (	%)
DE	$3O_5$		35			et	$\boxtimes$ c	ou		60	
Do	CO		200			et	$\boxtimes$ c	ou		60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	$\boxtimes c$	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du ro	ejet en co	oncentrati	on et/ou	en rende	ement sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N	GL	I	Pt
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/08/2024	Oui mais pas de mesure debit	3	97.6	14	97.3	68	54.6				

Commentaires: STEP vieillissante, entretien difficile

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

Publie le 14/10/2023 ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°10 : STEP Clarionds Code Sandre de la station :

			Code	e Sandre	de la sta	t10n :			70.200.202		
Caractéristiq	ues générales	1									
Filière de trait	tement (cf. anr	nexe)		Lit b	actérien	sur filtre	tourbe				
Date de mise	en service				_						
Commune d'i	mplantation			Méo	lans-Rev	rel (0416	1)				
Capacité nom	inale STEU er	1 EH (1)		45 (2	2,7kg/j)						
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	$\frac{3}{j}$ 6,75	m3/j						
Prescriptions	de rejet										
Soun	nise à	Arre	êté du 21	/07/2015							
3.611 /	. 1	Type de	milieu r	écepteur	Eau	douce de	surface				
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu r	écepteur	Gran	d Riou (I	Le)				
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg	u point d g/l)	le	et /	ou		Rend	lement (%	%)
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes c$	ou		60	
DO	CO		200			et	⊠ c	ou		60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	$\boxtimes c$	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conforn	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	Pt
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

Commentaires : STEP recevant très peu de charge mise à part la Fromagerie. Très peu de débit en période estivale, difficulté pour prélever les analyses.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ÎD: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°11: Station d'épuration Larche - Villl Code Sandre de la station : 060904100001

			Joue Dun	are ac ra	station	. 000904.	100001 -				
Caractéristiq	ues générales										
Filière de trait	tement (cf. ann	iexe)		Foss	se de déc	antation					
Date de mise	en service				_						
Commune d'i	mplantation			Val	d'Orona	ye (04530	0)				
Capacité nom	inale STEU en	1 EH (1)		200	(12kgDl	3O5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 30							
Prescriptions	de rejet										
Soun	nise à	Arré	êté du 21/	/07/2015	j						
3.6'11' /		Type de	milieu ré	écepteur	Eau	douce de	surface				
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu re	écepteur	Uba	ye (l')					
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg	•	le	et /	ou ou		Reno	lement (%	%)
DE	$SO_5$		35		[	et	$\boxtimes$ c	ou		60	
DO	CO		200		[	et	$\boxtimes$ (	ou		60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)	[	et	$\boxtimes c$	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du re	ejet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DB	$8O_5$	Do	CO	M	ES	N	GL	F	Pt
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

Commentaires : STEP obsolète, pas d'équipement, seul un contrôle visuel est réalisé. Un renouvellement de la STEP est prévue pour 2026, les études sont en cours.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## STEU N°12 : Station d'épuration St Paul Code Sandre de la station : 060904193001

		(	Code San	dre de la	station:	060904	193001 <b>-</b>				
Caractéristiq	ues générales	;									
Filière de trait	tement (cf. anr	nexe)		Déca	antation	primaire					
Date de mise	en service			01/0	1/1996						
Commune d'i	mplantation			Sain	t-Paul-su	ır-Ubaye	(04193)				
Capacité nom	inale STEU er	n EH (1)		800	(48kgDE	3O5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 120r	m3/j						
Prescriptions	de rejet			_							
Soun	nise à	Arré	èté du 21/	/07/2015							
Milieu récep	oteur du rejet	• •	milieu ré	•		douce de	surface				
		Nom du	milieu re	écepteur							
Polluant	autorisé		ntration arrejet (mg	•	le	et /	ou		Rend	lement (9	<b>%</b> )
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes c$	ou		60	
DO	CO		200			et	⊠ c	ou		60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	⊠ c	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	ité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	<b>P</b> t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/07/2024	OUI	45	77.3	167	78.9	61	90.3	38.34		9.01	

Commentaires : Vidange partielle du décanteur /digesteur et aspiration des boues de surface en octobre 2024 suite à la remise en état de l'adduction d'eau à la step. Mise en place par la CCVUSP d'un fossé d'infiltration en sortie de station en septembre 2024 dans le but de limiter l'impact sur l'Ubaye en attendant la réhabilitaion de la STEP d'ici 2026/2027 – études en cours.

Débit élevé car beaucoup d'eaux parasites (hors temps de pluie)

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°13 : STEP Maljasset-St Paul/Ubaye Code Sandre de la station : 060904193003

			Joue San	die de la	station:	060904	193003 -				
Caractéristiq	ues générales										
Filière de trait	tement (cf. ann	iexe)		Filtro	e coco co	mpact					
Date de mise	en service			01/0	6/2021						
Commune d'i	mplantation			Sain	t-Paul su	r Ubaye					
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		105	(6,3 kgD	BO5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 13.6	5 m3/j						
Prescriptions	de rejet			·							
Soun	nise à			⊠ Arrê	té spécif	ique n°20	)20-262-	01 du 18	/09/2020	)	
Milieu récep	staur du raiat	Type de	ype de milieu récepteur Sol Iom du milieu récepteur Ubaye (l')								
Willieu recep	neur du rejet	Nom du	om du milieu récepteur Ubaye (l')								
Polluant	autorisé		Nom du milieu récepteur Ubaye (l')  Concentration au point de rejet (mg/l)  et / ou Rendement (%)						<b>%</b> )		
DE	$8O_5$		25			et	$\boxtimes c$	ou		80	
DO	CO		125			et	⊠ c	ou		75	
M	ES		35			et	$\boxtimes c$	ou		90	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DC	CO	M	ES	No	GL	F	<b>P</b> t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

Commentaires : La station d'épuration de Maljasset a été mise en service en juin 2021. Il n'y a pas eu de bilan cette année.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

STEU N°14 : Station d'épuration Condamine - Vi Code Sandre de la station : 060904062003

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

					i station.	0007010	002000				
Caractéristiq	ues générales										
Filière de trait	tement (cf. anr	nexe)		Disc	ques biolo	ogiques					
Date de mise	en service			01/0	3/2011						
Commune d'i	mplantation			La	Condamii	ne-Châte	lard (040	62)			
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		100	0 (60kg I	OBO5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 165	m3/j						
Prescriptions	de rejet			-							
Soun	nise à				⊠ Dé	claration	10 févri	er 2009			
Milieu récep	oteur du rejet	• 1	milieu r	•		douce de	surface				
Polluant	autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)  et / ou  Rendement (%)							<b>%</b> )	
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes$ c	ou		60	
DO	CO		200		et 🖂 ou					60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	$\boxtimes$ c	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conforn	nité du r	ejet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N	GL	F	t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/07/2023	OUI	7.2	98	43.1	95	8.5	98	35.8	62	5.04	52

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°15: STEP Serennes-St Paul/Ubaye Code Sandre de la station: 060804193002

Caractéristiques générales  Filière de traitement (cf. annexe)  Filtre planté de roseaux 2 étages  Date de mise en service  01/11/2020	
Date de mise en service 01/11/2020	
Commune d'implantation Saint Paul sur Ubaye (04530)	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> 185 (11.1 kgDBO5/j)	
Débit de référence journalier admissible en m³/j 24.05 m3/j	
Prescriptions de rejet	
Soumise à Arrêté AP spécifique n°2018-075-001 du 18/09/2020	
Type de milieu récepteur Sol	
Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Ubaye (l')	
Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%	<b>%</b> )
DBO <sub>5</sub> 35 $\square$ et $\boxtimes$ ou 60	
DCO 200 ☐ et ☒ ou 60	
MES 85 ☐ et ☒ ou 50	
Charges rejetées par l'ouvrage	
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté	
Date du Conformité DBO <sub>5</sub> DCO MES NGL P	't
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	Rend %
21/08/2024 OUI 64 81.29 237 76.39 85 78.75 82.5 9.87	

#### **Commentaires:**

La station d'épuration de Serenne a été mise en service en novembre 2020.

Charge estivale importante mais bon rendement de la station.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## STEU N°16 : Station d'épuration Meyronnes-St

			Code	e Sandre	de la sta	tion :		10 . 00+ 200	0072304-202	50525 DOZC	12303_147-
Caractéristiq	ues générales										
Filière de trait	tement (cf. anr	nexe)		Déca	anteur-di	gesteur –	Lit bact	érien sur	pouzzol	ane	
Date de mise	en service				_						
Commune d'i	mplantation			Val o	d'Oronay	ye (04530	))				
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		200	(12kgDF	3O5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 30 m	n3/j						
Prescriptions	de rejet			•							
Soun	nise à	Arré	êté du 21	/07/2015							
2.611. /		Type de	milieu r	écepteur	Eau	douce de	surface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu r	écepteur	Riou	de Ste A	nne (ver	s torrent	Ubayette	e)	
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg		le	et /	ou		Rend	lement (%	<b>%</b> )
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes$ c	ou		60	
DO	CO		200			et	⊠ c	u		60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	$\boxtimes c$	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conforn	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	P	t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2024											

#### Commentaires:

STEP vieillissante mais des travaux de réhabilitation ont été faits par la CCVUSP en 2016.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

STEU N°17 : Station d'épuration Saint Barthéle ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Code Sandre de la station : 060904161005

			Joue Built	are ae ia	buildin .	000701.	101005				
Caractéristiq	ues générales										
Filière de trait	tement (cf. ann	nexe)		Lit b	actérien	à ruissel	lement				
Date de mise	en service				_						
Commune d'i	mplantation			Méo	lans Rev	el					
Capacité nom	inale STEU er	EH (1)		200	(12kgDE	3O5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m <sup>3</sup>	<sup>3</sup> /j 30m	3/j						
Prescriptions	de rejet			<del>-</del>							
Soun	nise à	Arre	êté du 21/	07/2015							
M:1: /	4 1	Type de	pe de milieu récepteur Eau douce de surface om du milieu récepteur Le Grand Riou (vers torrent l'Ubaye)								
Milleu recep	teur du rejet	Nom du	om du milieu récepteur Le Grand Riou (vers torrent l'Ubaye)								
Polluant	autorisé		ntration av rejet (mg		le	et /	ou ou		Rend	lement (9	<b>%</b> )
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes c$	ou		60	
DO	CO		200			et	$\boxtimes c$	ou		60	
M	ES	/ (r	édhibitoi	re 85)		et	⊠ c	ou		50	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	ité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	t
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/07/2024	OUI	3	98	50	92.1	32	90.6	50.56		4.63	

Commentaires : STEP vieillissante, il manque un traitement après filtre pouzzolane Ajout de pouzzolane effectué en 2023 pour augmenter les performances de la step

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

amt-Pons ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°18 : Station d'épuration Intercommunale de S Code Sandre de la station : 060904195002

			Joue Ball	die de la	station:	000707	173002 -				
Caractéristic	ques générales										
Filière de trai	tement (cf. anr	nexe)		Biof	iltre						
Date de mise	en service			31/1	2/1999						
Commune d'	implantation			Sain	t-Pons (0	)4195)					
Capacité nom	ninale STEU er	1 EH (1)		37 5	00 (2 25)	0kgDBO	5/j)				
Débit de réfé	rence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 7 46	6						
Prescription	s de rejet			<del>-</del>							
Sour	nise à	X Auto	orisation	en date o	du	C	09/03/201	18 (AP20	18-068-0	014)	
3.611		Type de	milieu r	écepteur	Eau	douce de	surface				
Milieu récej	pteur du rejet	Nom du	ı milieu r	écepteur	Ubay	ve					
Polluant autorisé  Concentration au point de rejet (mg/l)  et / ou  Rendement (%)											
DH	$3O_5$	et / Oil Rendement (%)									
De	СО	25 (rédhibitoire 50) ☐ et ☐ ou 80  125 (rédhibitoire 250) ☐ et ☐ ou 75									
M	ES										
N	GL					et		ou			
N'	TK	15 (	rédhibito	oire 60)		et	$\boxtimes c$	ou		70	
р	Н					et		ou			
N	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et		ou			
I	Pt		2			et	$\boxtimes c$	ou		80	
Charges reje	tées par l'ouv	rage			·			·			
			Conforn	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$3O_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt
bilan 24h	on 24h (Oui/Non)									Rend %	
Moy /an	OUI	5	93.7	27.7	89.5	9.9	92.9	6.4	74.9	0.8	74.6
											1

Commentaire : STEP performante, charge organique légèrement inférieure aux années précédentes en raison d'une arrivé importante d'eau claire parasites (fontanins)

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### STEU N°19 : Station d'épuration La Fresquiè Code Sandre de la station : 060904161008

			Jode San	are de la	station:	000904	101008 -				
Caractéristiq	ues générales	}									
Filière de trai	tement (cf. anr	nexe)		Disq	ues biolo	ogiques					
Date de mise	en service			01/1	2/2006						
Commune d'i	mplantation			Méo	lans-Rev	el (0416	1)				
Capacité nom	inale STEU er	1 EH (1)		500	(30 kgD)	BO5/j)					
Débit de référ	ence journalie	r admissi	ble en m	<sup>3</sup> /j 75 m	13/j						
Prescriptions	de rejet										
Soun	nise à				⊠ Décl	aration d	lu 26 fév	rier 2009	)		
Milieu récer	oteur du rejet	Type de	Type de milieu récepteur Sol  Nom du milieu récepteur Ubaye (l')								
Willieu recep	neur du rejet	Nom du									
Polluant	autorisé		ntration a rejet (mg	•	e	et /	ou		Reno	dement (9	<b>%</b> )
DE	$8O_5$		25			et	$\boxtimes c$	ou		70	
DO	CO		125		et 🖂 ou					75	
M	ES		35			et	⊠ c	ou		90	
Charges reje	tées par l'ouv	rage									
			Conform	nité du re	jet en co	ncentrati	on et/ou	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité	DE	$8O_5$	DC	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt
bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/07/2024	OUI	3	98.5	76	87.1	35	84.1	40.22		10.2	

Commentaires : STEP performante

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration Lauzet-Ubaye (Code Sandre : 060904102001)	2,26	2,19
Station d'épuration Le Martinet (Code Sandre : 060904161006)	0,46	0
Station d'épuration Rioclar (Code Sandre : 060904161007)	0,35	0,81
Station d'épuration Les Thuiles (Code Sandre : 060904220001)	2,61	2,3
STEP NIle Meyronnes (Code Sandre :)	0	0
STEP Champanastaïs (Code Sandre :)	0,09	0
STEP Lot.du Moulin (Code Sandre :)	0	0
Station d'épuration La Condamine - Sainte Anne (Code Sandre : 060904062002)	0	0
Station d'épuration Saint Paul - Les Gleizolles (Code Sandre :)	0	0
STEP Clarionds (Code Sandre :)	0	0
Station d'épuration Larche - Villlage (Code Sandre : 060904100001)	0	0
Station d'épuration St Paul (Code Sandre : 060904193001)	0,76	0,9
STEP Maljasset-St Paul/Ubaye (Code Sandre : 060904193003)		0
Station d'épuration Condamine - Village (Code Sandre : 060904062003)	0,45	0,35
STEP Serennes-St Paul/Ubaye (Code Sandre : 060804193002)		0
Station d'épuration Meyronnes-St Ours (Code Sandre :)	0	0
Station d'épuration Saint Barthélemy (Code Sandre : 060904161005)	0,02	0,17
Station d'épuration Intercommunale de Saint-Pons (Code Sandre : 060904195002)	294,89	314,8
Station d'épuration La Fresquière (Code Sandre : 060904161008)	0,41	0,47
Total des boues évacuées	294,9	322

Publié le 14/10/2025

#### ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE 2. Tarification de l'assainissement et recettes service

#### Modalités de tarification 2.1.



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	560	560
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Envoyé en préfecture le 28/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025 Tarifs Au 01/01/2 ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Part de la collectivité Part fixe (€ HT/an) 29,12€ Abonnement (1) 29,12€ Part proportionnelle (€ HT/m³) Prix au m<sup>3</sup> 0 €/m<sup>3</sup> 0 €/m<sup>3</sup> Autre : ..... € € Part du délégataire Part fixe (€ HT/an) 46,17€ Abonnement (1) 45,42 € Part proportionnelle (€ HT/m³) Prix au m<sup>3</sup> 1,4416 €/m<sup>3</sup> 1.4182 €/m<sup>3</sup> Taxes et redevances Taxes 10 % Taux de TVA (2) 10 % Redevances Modernisation des réseaux de collecte (Agence €/m<sup>3</sup> 0,16 €/m<sup>3</sup> de l'Eau) VNF rejet: €/m³ €/m³ €/m³ €/m³ Autre:

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 13/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- > Délibération du \_\_/\_\_/ effective à compter du \_\_/\_\_/ fixant les frais d'accès au service.
- > Délibération du 13/04/2017 effective à compter du 01/05/2017 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- ➤ Délibération du \_\_/\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_/\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 28/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

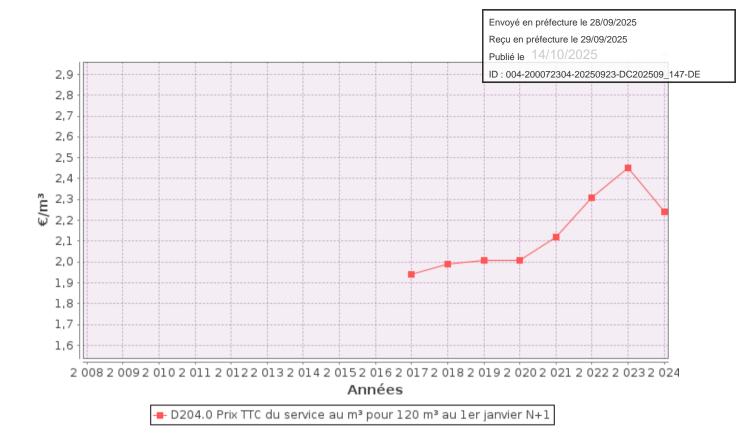
### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	29,12	29,12	0%
Part proportionnelle	0,00	0,00	%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	29,12	29,12	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	46,17	45,42	-1,6%
Part proportionnelle	172,99	170,18	-1,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	219,16	215,60	-1,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		%
VNF Rejet :			%
Autre :			%
TVA	26,75	24,47	-8,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	45,95	24,47	-46,8%
Total	294,23	269,19	-8,5%
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,45	2,24	-8,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Barcelonnette	2.45	2.24
Enchastrayes	2.45	2.24
Faucon-de-Barcelonnette	2.45	2.24
Jausiers	2.45	2.24
La Condamine-Châtelard	2.34	2.20
Le Lauzet-Ubaye	2.30	2.19
Les Thuiles	2.45	2.24
Méolans-Revel	2.45	2.24
Saint-Paul-sur-Ubaye	1.71	1.59
Saint-Pons	2.45	2.24
Uvernet-Fours	2.45	2.24
Val d'Oronaye	1.73	1.59

La facturation est effectuée avec une fréquence :

X annuelle

semestrielle
trimestrielle
quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau a entrainé, **pour 2024 uniquement**, une diminution du tarif de l'assainissement le temps que le nouvel indice de performance se mette en place.

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements	428 943,89	338 537,60	- 21
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	11 760.00	14 784.00	30
Prime de l'Agence de l'Eau	52 566.95	52 008.63	-1
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	84 425.61	368 066,29	336
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	577 696,45	773 396,52	34

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements	1 047 494.00	1 167 520	11
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	29 646.00	8 482	-71
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux	16 582	25 347	53
Produits accessoires			
Total autres recettes	6 248.00	5 249	-16
Total des recettes	1 099 970	1 206 598	10

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 606 547 € (1 526 802 au 31/12/2023).

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

Recu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

## 3. Indicateurs de performance

Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

> taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = nombre d'abonnés desservis \*100 nombre d'abonnés potentiels

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 5 997 abonnés potentiels (100% pour 2023).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 28/09/2025 Recu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

nombre de points Valeur potentiels **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des oui: 10 points ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les Oui 10 non: 0 point points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations oui: 5 points Oui 5 et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non: 0 point considérée comme effectuée) **PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX** (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et Oui de la précision des informations cartographiques 0 à 15 points sous VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de 15 conditions (1) Oui 'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 97% réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 0 à 15 points sous 75% 12 conditions (2) réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux 0 à 15 points sous 4% 0 conditions (3) mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui: 10 points Oui 10 refoulement, déversoirs d'orage, ...) non: 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des oui: 10 points Oui 10 non: 0 point eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou oui: 10 points Non 0 l'inventaire des réseaux (4) non: 0 point VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, oui: 10 points 10 désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de Oui non: 0 point VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi oui: 10 points Oui 10 contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en non: 0 point VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de oui: 10 points renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au Oui 10 non: 0 point moins 3 ans) 120 **TOTAL (indicateur P202.2B)** 92

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 92 pour l'exercice 2024 (92 pour 2023).

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P.

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Lauzet-Ubaye	17,04	100	100
Station d'épuration Le Martinet	12,63	100	100
Station d'épuration Rioclar	0	100	100
Station d'épuration Les Thuiles	36,06	100	100
STEP Nlle Meyronnes	0		
STEP Champanastaïs	0		
STEP Lot.du Moulin	0		
Station d'épuration La Condamine - Sainte Anne	15,72	100	100
Station d'épuration Saint Paul - Les Gleizolles	0	100	100
STEP Clarionds	0		
Station d'épuration Larche - Villlage	0	0	0
Station d'épuration St Paul	18,02	100	100
STEP Maljasset-St Paul/Ubaye	0		
Station d'épuration Condamine - Village	7,08	100	100
STEP Serennes-St Paul/Ubaye	13,2		
Station d'épuration Meyronnes-St Ours	0	100	100
Station d'épuration Saint Barthélemy	1,55	100	100
Station d'épuration Intercommunale de Saint- Pons	510,2	100	100
Station d'épuration La Fresquière	4,33	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

Reçu en préfecture le 29/09/2025

3.4. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)

Publié le 14/10/2025 ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Seule la STEP Intercommunale de Saint Pons est concernée par cet indice.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (97 en 2023).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrag

Publié le 4/10/2025 ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Lauzet-Ubaye	17,04	0	0
Station d'épuration Le Martinet	12,63	100	0
Station d'épuration Rioclar	0	0	0
Station d'épuration Les Thuiles	36,06	0	0
STEP NIle Meyronnes	0	100	
STEP Champanastaïs	0	100	
STEP Lot.du Moulin	0		
Station d'épuration La Condamine - Sainte Anne	15,72	0	0
Station d'épuration Saint Paul - Les Gleizolles	0	100	0
STEP Clarionds	0		
Station d'épuration Larche - Villlage	0	0	0
Station d'épuration St Paul	18,02	0	0
STEP Maljasset-St Paul/Ubaye	0		
Station d'épuration Condamine - Village	7,08	0	0
STEP Serennes-St Paul/Ubaye	13,2		
Station d'épuration Meyronnes-St Ours	0	100	100
Station d'épuration Saint Barthélemy	1,55	100	100
Station d'épuration Intercommunale de Saint- Pons	510,2	100	100
Station d'épuration La Fresquière	4,33	0	0

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrag sublié le 14/10/2025 (91 en 2023).

#### Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Lauzet-Ubaye :		
Filières mises en oeuvre		tMS
371	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
T 1 / 2	Conforme	
Incinération	Non conforme	
E CTDV.(I)	Conforme	2.19
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,19
Station d'épuration Le Martinet :		12.50
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
9	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Composuige	Non conforme	
Incinération	l —	
memeration	Conforme	
	Conforme  Non conforme	
Evaporation wang una STELL(I)		
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Non conforme Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)  Autre :	Non conforme Conforme Non conforme	

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

Station d'épuration Rioclar :	ID : 004-20007	2304-20250923-DC202509_147-[
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorization agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
T 1 1 1 1	Conforme	
Incinération	Non conforme	
E (CONTINUE)	Conforme	0.81
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,81
Station d'épuration Les Thuiles :		
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
valorisation agricole	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
T	Conforme	
Incinération	Non conforme	
To the company of	Conforme	2.3
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2.3

Publié le 14/10/2025

**STEP Nile Meyronnes:** ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes STEP Champanastaïs: Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme

Publié le 14/10/2025 **STEP Lot.du Moulin:** ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Station d'épuration La Condamine - Sainte Anne : Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme

Non conforme

Autre: ...

Publié le 14/10/2025

Station d'épuration Saint Paul - Les Gleizolles : ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes **STEP Clarionds:** Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme

Publié le 14/10/2025 Station d'épuration Larche - Villlage : ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Station d'épuration St Paul : Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole

Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme 0.9 Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme 0,9 Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

0,35

Publié le 14/10/2025

STEP Maljasset-St Paul/Ubaye: ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Station d'épuration Condamine - Village : Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme 0.35 Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme

Publié le 14/10/2025 **STEP Serennes-St Paul/Ubaye:** ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Station d'épuration Meyronnes-St Ours :

Filières mises en oeuvre		tMS
Volumentian agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une \$1 EU (9)	Non conforme	
Autro	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Publié le 14/10/2025

Station d'épuration Saint Barthélemy :

Filières mises en oeuvre	ID : 004-200	072304-20250923-DC202509_147-D
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
~	Conforme	
Compostage	Non conforme	
T 1 / 2	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	0.17
Evacuation vers une STEO (*)	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Autre	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,17
Station d'épuration Intercommunale de Saint-Pons :		
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
Talonianion agricore	Non conforme	
Compostage	Conforme	314.8
Composinge	Non conforme	
Incinération	Conforme	
memeration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (9	Non conforme	
Autra	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		314,8

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

rubile le 14/10/2020

Filières mises en oeuvre		ID: 004-200	072304-20250923-DC202509_147-DE
T meres mises en ocuvie			tivis
Valorization agricula	Conforme		
Valorisation agricole	Non conform	me	
Commenters	Conforme		
Compostage	Non conform	me	
T	Conforme		
Incinération	Non conform	me	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme		0,47
Evacuation vers une STEO	Non conform	me	
Autor	Conforme		
Autre:	Non conform	me	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes			0,47

Station d'énuration La Fresquière :

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

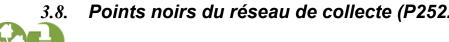
nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab =  $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$ 

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

Reçu en préfecture le 29/09/2025



D: 004-200072304-20250923-DC202509 147-DE



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 9

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = 
$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 4,8 par 100 km de réseau (4,8 en 2023).





Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,46	0,2	2,01	0,12	0,25

Au cours des 5 dernières exercices, 2,34 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,25% (0,12% en 2023).

Reçu en préfecture le 29/09/2025

### Publié le 14/10/2025

## 3.10. Conformité des performances des équipe (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =  $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$ 

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration Lauzet-Ubaye	2	2	100	100
Station d'épuration Le Martinet	1	0	100	0
Station d'épuration Rioclar	0	0		
Station d'épuration Les Thuiles	2	2	100	100
STEP NIle Meyronnes	0	0	100	
STEP Champanastaïs	0	0	100	
STEP Lot.du Moulin	0	0		
Station d'épuration La Condamine - Sainte Anne	1	1	100	100
Station d'épuration Saint Paul - Les Gleizolles	0	0		
STEP Clarionds	0	0		
Station d'épuration Larche - Villlage	0	0		
Station d'épuration St Paul	1	1	100	100
STEP Maljasset-St Paul/Ubaye	0	0		
Station d'épuration Condamine - Village	1	1	100	100
STEP Serennes-St Paul/Ubaye	1	1		100

			ure le 29/09/2025		
Station d'épuration Meyronnes-St Ours	0	0	Publié le 14/1 ID : 004-200072	0/2025 304-20250923-DC202509_147-DE	E
Station d'épuration Saint Barthélemy	1	1		100	
Station d'épuration Intercommunale de Saint-Pons	52	51	100	98,1	
Station d'épuration La Fresquière	1	1	100	100	

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

#### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

La va	leur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le bareme suivant :	1	
	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 4	0 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour 1	les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour	les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023).

#### ublié le 14/10

ID : 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

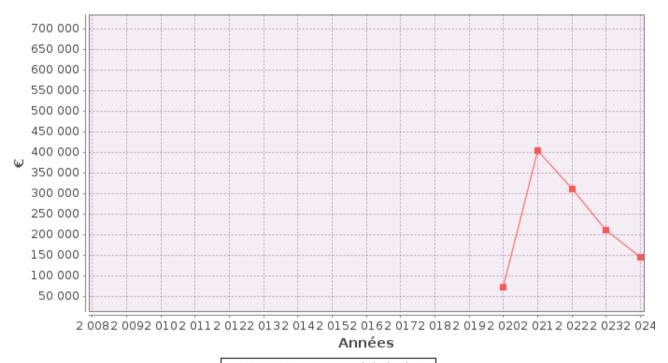
#### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collect



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	211 604,14	144 407,02
Epargne brute annuelle en €	445 774,95	273 520,08
Durée d'extinction de la dette en années	0,5	0,5



➡ VP.182 Encours total de la dette

Reçu en préfecture le 29/09/2025

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'anné



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	-*100
	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	21 785,08	28 884
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 619 883,13	2 897 295
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	1,07	1

#### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations

réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).		
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[□] Oui	[□] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0		
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2		
taux de réclamations = nombre de réclamations (hors prix) laissant une nombre total d'abonnés du service	trace écrite	000

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,33 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

Publié le 14/10/2025

#### ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE 4. Financement des investissements

#### Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	330 930,29 €	572 645,27 €
Montants des subventions en €	84 425,61 €	368 066,29 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

#### Etat de la dette du service 4.2.



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		211 604,14	144 407,02
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	97 894.06 €	67 197.12 €
	en intérêts	13 101.13 €	8 959 .48 €

#### **Amortissements**



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de	€ (	( € en 2023)	
---	-----	--------------	--

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 14/10/2025

ID: 004-200072304-20250923-DC202509\_147-DE

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu		demandes d'abandon de créance et en a a	accordé	_•
0 € ont été abandonnés et/ou ve	rsés à un	fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'ann	née 202 <del>4 (0 €/m<sup>3</sup></del>	en 2023).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Publié le 14/10/2025

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 167	7 116
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	294,9	322
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,45	2,24
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	92	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	82%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0